

## Délibération n°2024-07-16-20-CA

Relative à la désignation des commissaires aux comptes d'Aix Marseille Université

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu** le marché relatif à la certification des comptes d'Aix Marseille Université,

**Considérant** que le co-commissariat aux comptes permet l'exercice concerté de la mission légale par deux professionnels en vue de l'examen contradictoire des comptes du bilan,

**Après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** pour la période 2024-2029 en tant que co-commissaires comptes de l'Université les deux cabinets suivants :

- Mazars SA ;
- Deloitte & associés.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 22 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 26 JUL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 26 JUL. 2024